© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1998

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Rapport annuel

1er avril 1996 au 31 mars 1997

100-03926/

Le 30 mars 1998

L'honorable Ernie Eves, Ministre des Finances
7, Queen's Park Crescent
Édifice Frost Sud, 7e étage
Toronto ON M7A 1Y7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario pour la période allant du 1er avril 1996 au 31 mars 1997, conformément au paragraphe 102 (1) de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O., 1990. Le présent rapport précise les activités réglementaires entreprises durant la période. Il met aussi l'accent sur les initiatives visant à rationaliser le système de réglementation des régimes de retraite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

C. S. (Kit) Moore
Président
Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Table des matières

I Message du président

II Introduction
La Commission
Membres de la Commission
Activités juridictionnelles
Décisions rendues par la Commission
Audiences devant la Commission
Surintendant et personnel

III Réalisations : Exercice 1996-1997
Aperçu général
Sommaire statistique
Direction des régimes de retraite
Direction des politiques et de la recherche
Direction des services juridiques
Comités consultatifs

IV Rapport du vérificateur et états
État des recettes et dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997
État du Fonds de garantie des prestations de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997

Annexe A
Organigramme
Liste des membres du personnel

Annexe B
Comités consultatifs

Aperçu historique des règlements sur les régimes de retraite en Ontario

1 MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'exercice 1996-1997 a été unique, car trois personnes ont assumé le poste de président de la Commission des régimes de retraite. Nous avons tous été déçus de la décision du professeur Eileen E. Gillese, qui a dû à contrecœur offrir sa démission de la présidence pour assumer de nouvelles responsabilités comme doyenne de la faculté de droit de l'Université Western Ontario. Depuis sa nomination à la Commission, le 1er janvier 1998, Eileen était la force motrice derrière plusieurs changements majeurs touchant les modalités et les politiques de la Commission. Son enthousiasme et son dynamisme nous manqueront.

À compter du 18 mai 1996, la vice-présidente de la Commission, Monica Townson, a assumé la présidence par intérim, et ce, jusqu'au 24 mars 1997, date à laquelle j'ai pris la relève pour le reste de l'année. Avant de souligner les réalisations de l'année écoulée, j'aimerais rendre hommage au travail accompli par mes deux prédécesseurs, qui ont toutes deux contribué au fonctionnement efficace de la Commission durant l'année.

Les détails des audiences, des décisions, des politiques et des procédures de l'année écoulée figurent dans les pages suivantes. Ce qui est plus difficile à résumer est le travail considérable du personnel de la Commission qui a posé les jalons d'une nouvelle structure évoluée de réglementation. L'année dernière, nous avons mis l'accent sur le projet visant à rationaliser les activités de réglementation de la Commission. Ce projet avait comme objectif de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des règlements en matière de régimes de retraite. Ce projet, connu sous le nom de projet ASPIRE, s'est poursuivi en 1996-1997, sous la direction de Sharon Bider. Il continuera de représenter une grande priorité pour la Commission au cours de la nouvelle année.

En outre, nous avons accompli des progrès considérables dans nos projets de simplification des règlements, grâce à l'adoption de mesures visant à harmoniser les exigences de l'Ontario avec celles d'autres juridictions canadiennes. Par exemple, la fusion des exigences en matière de dépôts de documents par la Commission et Revenu Canada, l'année dernière, nous a permis de continuer de collaborer avec Revenu Canada pour dégager les autres possibilités de réduction des coûts et d'élimination du double emploi. On a entamé des discussions similaires avec d'autres organismes de réglementation des régimes de retraite durant l'année pour en arriver à un degré plus poussé d'harmonisation des lois et des règlements. Ces initiatives devraient déboucher sur des améliorations et des changements majeurs au cours de l'année à venir.

Les commissaires qui ont siégé au conseil d'administration en 1996-1997 occupaient des postes divers au sein des communautés servies par la Commission, soit les professions juridique et actuarielle, les répondants des régimes de retraite et les représentants des participants aux régimes. Durant l'année, les comités d'audience ont été constitués de membres de la Commission en songeant à équilibrer au sein de chaque comité expertise et points de vue.

En 1996-1997, la Commission a traité le chiffre record de 115 demandes; onze d'entre elles comportaient des dates d'audience spécifiques pour les présentations orales. Dans un cas, il a fallu 13 jours d'audience sur une période de plus de deux ans, en plus du temps requis par les commissaires pour étudier les soumissions écrites et les autres documents, et pour en arriver à une décision. Ce

niveau d'activité relativement élevé s'est ajouté aux fonctions des commissaires dont ils doivent s'acquitter dans le cadre de leur emploi normal à plein temps, à l'extérieur de la Commission. Je désire, au nom des nombreuses parties servies par la Commission durant l'année, remercier les commissaires d'avoir fait don si généreusement de leur temps, compte tenu des circonstances, et leur exprimer toute ma gratitude.

J'aimerais aussi parler de la contribution importante des quatre comités consultatifs sur le plan des politiques et des procédures de la Commission. Les membres de ces comités proviennent aussi du milieu des régimes de retraite. Pendant l'année, on a fait appel à ces comités consultatifs ayant pour responsabilité la comptabilité et la vérification, l'actuariat, les investissements et les services juridiques, pour obtenir leurs conseils. Nous leur en sommes reconnaissants et redevables.

Avant de terminer, j'aimerais remercier le personnel de la Commission de ses impressionnantes réalisations au cours des douze derniers mois. Je ne saurais assez insister sur la portée et la valeur de leur contribution aux opérations de la Commission. Leurs efforts sont d'autant plus louables qu'ils se sont inscrits dans un contexte de bouleversements structurels et de réduction des ressources. J'aimerais, au nom de la Commission, exprimer toute ma gratitude au surintendant Ross Peebles, aux directeurs Pauline Dawson et Nurez Jiwani, à l'avocate principale, Katherine Catton, à la greffière de la Commission, Sharon Carr, et à tout le reste du personnel. Un grand merci pour votre dévouement et votre travail acharné.

C.S (Kit) Moore

II INTRODUCTION

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario (la «Commission») est l'organisme qui administre la *Loi sur les régimes de retraite, L.R.O. 1990* (la «Loi») et le Règlement 909, appelé communément le «Règlement». Il s'agit de la loi régissant les régimes de retraite d'employeurs en Ontario.

La Commission compte deux volets : les commissaires nommés et le surintendant des régimes de retraite et son personnel. Chacun a un rôle spécifique à jouer, tel que défini dans la Loi.

Dans le présent rapport, les membres nommés seront appelés la «Commission» et ses membres les «commissaires». Le surintendant des régimes de retraite et les personnes qui relèvent de lui seront collectivement appelés le «personnel de la Commission».

La Commission

Il s'agit d'un organisme indépendant quasi judiciaire, nommé par le lieutenant gouverneur en conseil. En vertu de la Loi, la Commission est responsable de l'administration de la Loi et du Règlement. La Commission statue sur diverses questions, conformément à la Loi. Ces questions incluent les demandes de retrait de fonds excédentaires d'un régime de retraite au bénéfice d'employeurs, les demandes de remboursement des cotisations aux employeurs, et les demandes d'audience émanant d'avis d'intention de rendre un ordre provenant du surintendant.

En outre, il incombe à la Commission d'administrer le Fonds de garantie des prestations de retraite («FGPR)». Ce fonds offre un niveau de protection minimum aux membres de régimes à prestations déterminées lorsque l'employeur devient insolvable et lorsque l'actif du régime de retraite ne permet pas de couvrir le passif.

La Commission peut, en vertu de la Loi, conseiller le ministre des Finances en ce qui a trait aux affaires de la Commission. Elle peut aussi faire des recommandations au ministre par l'intermédiaire du président ou de la présidente de la Commission concernant les régimes de retraite et les initiatives législatives visant à faciliter l'administration de la Loi. Il incombe aussi à la Commission de promouvoir la mise en place, l'expansion et l'amélioration des régimes de retraite en Ontario.

La Commission comprend un(e) président(e), un(e) vice-président(e), et un maximum de sept commissaires assurant des fonctions à temps partiel. La Commission organise des réunions mensuelles pour examiner les questions relevant d'elle. Elle se réunit aussi lorsque les demandes d'audience le nécessitent.

Membres de la Commission

Présidence de la Commission

Le professeur Eileen E. Gillese a été nommée présidente par intérim de la Commission le 1er janvier 1994. Sa nomination officielle au poste de présidente a eu lieu le 24 mars 1994. Le professeur Gillese a été nommée doyenne de la faculté de droit de l'Université Western Ontario, le 1er juillet 1996, et a donc dû démissionner de la présidence à compter du 17 mai 1996. Auparavant, Mme Gillese était vice-

présidente de la Commission, du 25 mai 1989 au 31 décembre 1993; sa première nomination au sein de la Commission remonte au 1er janvier 1988.

Elle est spécialisée en droit des régimes de retraite, en droit administratif et en droit régissant les fiducies. Outre son poste de professeur, elle a pratiqué le droit à plein temps en Alberta et en Ontario. Elle détient également un baccalauréat en commerce et en administration des affaires de l'Université de l'Alberta, obtenu en 1977, ainsi que des diplômes universitaires de premier cycle et d'études supérieures obtenus à l'Université Oxford, en Angleterre, en 1979 et 1980 respectivement.

Le professeur Gillese est membre du comité de rédaction du *Estates and Trusts Journal* et des *Dominion Law Reports*. Elle a publié de nombreux ouvrages et articles dans le domaine du droit des régimes de retraite et du droit régissant les fiducies. Elle est l'auteur de *Property Law*, 2e édition, et le co-auteur de *Commentary and Cases on Trusts*, 4e édition.

M. Christopher (Kit) S. Moore a été nommé président de la Commission à compter du 24 mars 1997, pour un mandat d'un an. Il a été initialement nommé au sein de la Commission le 8 juin 1994 pour un mandat de trois ans, au moment où il prenait sa retraite comme actuaire principal auprès d'une société nationale d'experts-conseils canadienne. Auparavant, il assumait des responsabilités de consultant en régimes de retraite auprès d'un autre important cabinet national d'experts-conseils canadiens. En outre, pendant 20 ans, il a occupé des postes d'actuaire au sein d'une grosse compagnie d'assurance canadienne. M. Moore est un ancien président de l'Institut canadien des actuaires et continue d'être actif au sein de la profession. Il s'est particulièrement intéressé aux débats sur l'avenir du Régime de pensions du Canada.

Présidente de la Commission par intérim

Mme Monica Townson a été nommée présidente par intérim de la Commission le 18 mai 1996. Auparavant, elle avait été nommée vice-présidente de la Commission le 24 mars 1994 pour un mandat de trois ans. La nomination de Mme Townson au sein de la Commission remonte au 1er mai 1986. On a renouvelé sa nomination à titre de membre en 1989 et de nouveau en 1992. Mme Townson est une économiste-conseil indépendante qui œuvre dans le domaine des politiques sociales. Elle est diplômée de la London School of Economics et elle a réalisé des études pour différents groupes de travail et commissions d'enquête parlementaires ainsi que pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes communautaires et des syndicats. Elle est conseillère auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur le rôle économique des femmes et elle a participé à des colloques internationaux à titre d'experte sur les régimes de retraite et les congés parentaux.

Mme Townson a prononcé de nombreux discours et publié plusieurs articles et rapports sur les pensions et la retraite. Ses publications incluent des études pour le Conseil consultatif national sur le troisième âge, un rapport sur *Women's Financial Futures: Mid-Life Prospects for a Secure Retirement* pour le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, et un rapport sur *Our Aging Society: Preserving Retirement Incomes into the 21st Century* publié par le Centre canadien de politiques alternatives, en 1996. Elle est aussi journaliste à la pige, spécialisée en finances personnelles et en planification de la retraite.

M^me^ Townson était aussi présidente de la Commission de l'équité fiscale qui a présenté, en décembre 1993, un rapport au ministre des Finances de l'Ontario comportant des recommandations en matière de réforme fiscale dans la province. Elle est membre du Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada.

Commissaires

La nomination de **M^me^ Darcie L. Beggs** au sein de la Commission remonte au 6 décembre 1991. On a renouvelé son mandat de trois ans le 6 décembre 1994. M^me^ Beggs est agente administrative à la recherche, spécialisée en régimes de retraite et en avantages sociaux, auprès du Syndicat canadien de la fonction publique («SCFP»).

M. Shiraz Y.M. Bharmal a été nommé au sein de la Commission le 30 septembre 1994, pour un mandat de trois ans. Depuis 1973, M. Bharmal est actuaire conseil et directeur général principal chez Towers Perrin, société d'experts-conseils internationale.

M^me^ Kathryn M. Bush a été nommée au sein de la Commission le 17 juin 1993; son mandat de trois ans a été reconduit le 17 juin 1996. M^me^ Bush est avocate dans le cabinet Blake, Cassels & Graydon. Elle est spécialisée dans le domaine des régimes de retraite et de la fiscalité.

M. Don G. Collins siège à la Commission depuis le 1^er^ mars 1987. On a reconduit son mandat de trois ans le 1^er^ mars 1990 et le 2 juin 1993. Maintenant à la retraite, M. Collins était directeur canadien du Syndicat des détaillants, grossistes et magasins à rayons («FAT-COI» et «CTC») et vice-président de la Fédération du travail de l'Ontario.

M^me^ Elizabeth M. Greville a été nommée au sein de la Commission le 8 février 1996, pour un mandat de trois ans. Elle a été admise au barreau de l'Ontario en 1977 après avoir obtenu son diplôme de droit de la faculté de droit d'Osgoode Hall, en 1975. Elle a obtenu son baccalauréat spécialisé en sciences politiques et en économie de l'Université de la Colombie-Britannique, en 1972. Elle est avocate générale adjointe, pensions et finances, à Ontario Hydro. À ce titre, elle est responsable des questions stratégiques et juridiques relatives au fonds de pension et d'assurance d'Ontario Hydro, et des questions juridiques concernant les programmes de financement généraux d'Ontario Hydro.

M^me^ Joyce A. Stephenson a été nommée au sein de la Commission le 28 octobre 1992. Son mandat de trois ans a été reconduit le 28 octobre 1995. M^me^ Stephenson est directrice des régimes de retraite et prestations de retraite chez Aliments Maple Leaf Inc. Elle est anciennement directrice de l'Association of Canadian Pension Management («ACPM»), membre du Conseil régional ontarien de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux («ICRA») et membre de la chambre de commerce de Toronto.

M. David E. Wires a été nommé au sein de la Commission le 26 février 1997 pour un mandat de trois ans. M. Wires est associé dans le cabinet d'avocats torontois McCague, Wires, Peacock, Borlack, McInnis & Lloyd. Il est avocat auprès de la Cour de l'Ontario (Division générale), de la Cour d'appel de l'Ontario, des tribunaux administratifs de l'Ontario et des comités d'arbitrage commercial.

Activités juridictionnelles (1er avril 1996 au 31 mars 1997)

Au cours de l'année, la Commission a organisé onze réunions régulières, aux dates suivantes : 25 avril, 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 12 décembre 1996, 23 janvier, 27 février et 27 mars 1997. Lors de ces réunions, on a pris des décisions concernant les demandes qui figurent aux pages (11-12).

1er avril 1996 au 31 mars 1997

Type de demande	Approbation	Approbation sous réserve de conditions	Refus	Total
Retrait d'excédent à la liquidation d'un régime de retraite, autorisation à déposer devant la Cour - en vertu de l'art. 8 du Règl. 909 et des par. 78 (1) et 79 (3) de la Loi	4	4	1	9
Retrait d'excédent à la liquidation d'un régime de retraite, en vertu d'une entente de partage de l'excédent - alinéa 8 (1) b) du Règl. 909 et par. 78 (1) et 79 (3) de la Loi	26	34	3	63
Retrait d'excédent - Régime de retraite continu - par. 78 (1) et art. 10 du Règl. 909	1	0 00	0 00	1
Remboursement des cotisations des participants - en vertu des par. 63 (7) et (8) de la Loi	12	0 00	0 00	12
Remboursement des versements excédentaires - en vertu du par. 78 (4) de la Loi	6	0 00	0 00	6
Prolongement et remboursement des versements excédentaires - en vertu de l'art. 105 et du par. 78 (4) de la Loi	4	0 00	0 00	4
Nombre total de demandes examinées par la Commission	53	38	4	95
Fonds de garantie des prestations de retraite 1) Avis d'attestations proposées 2) Déclarations visant l'application du Fonds de garantie des prestations de retraite 3) La Commission autorise le versement d'une somme provenant du Fonds de garantie des prestations de retraite				 3 6 11
Nombre total de questions examinées par la Commission				115

Audiences devant la Commission

On a constitué à onze occasions des comités de la Commission comprenant un, trois ou cinq commissaires pour tenir des conférences préalables à l'audience et des audiences. La Commission a publié trois décisions et les raisons qui les ont motivées. Les audiences sont résumées ci-dessous. Les rapports sur les cas ont été publiés dans plusieurs numéros du *Bulletin de la Commission.*

La Commission a reçu quatorze demandes d'audience; quatre d'entre elles ont été ultérieurement retirées. Il faut noter que certaines audiences ont commencé au cours d'années antérieures et que d'autres se sont prolongées au cours de l'exercice suivant.

Pension Plan for Unionized Employees of Asea Brown Boveri Inc. London, Burlington et St. Jean, PN 0683433

Demande d'audience de la part d'Asea Brown Boveri Inc. concernant l'avis d'intention du surintendant de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation. Dans une lettre datée du 4 septembre 1996, Asea Brown Boveri Inc. a demandé le report des dates de la conférence préalable à l'audience et de l'audience.

Babcock & Wilcox Industries Ltd. Salaried Employees Retirement Plan, PN 0205690

Demande d'audience présentée par l'avocat de plusieurs anciens employés de Babcock & Wilcox Industries Ltd., Bailey Controls Division («Former Babcock Employees»), concernant le refus du surintendant d'enregistrer ou de révoquer deux modifications au régime enregistré par le surintendant, le 10 janvier 1996. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 18 décembre 1996 et a été ajournée indéfiniment.

Caterpillar of Canada Ltd. Pension Plan for Hourly-Rated Members of C.A.W. Local 252, PN 0553214 et Caterpillar of Canada Ltd. Pension Plan for Bi-Weekly Employees, PN 0997494 - Avis d'intention de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle, daté du 3 octobre 1995

L'avocat de Caterpillar of Canada Ltd. a demandé une audience concernant l'avis d'intention du surintendant des régimes de retraite de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle, avis daté du 3 octobre 1995. Une conférence préalable à l'audience s'est tenue le 4 janvier 1996. Une audience a eu lieu le 30 avril 1996. La Commission a rendu publique sa décision et les raisons qui l'ont motivée, le 6 mai 1996. La demande a été rejetée.

City of Ottawa Superannuation Fund, PN 0336701 (C-006131)

L'avocat des participants au City of Ottawa Superannuation Fund («COSF») a demandé une audience concernant la décision du surintendant des régimes de retraite, soit l'approbation de l'enregistrement de la modification touchant les prestations de retraite anticipée. Des conférences préalables à l'audience ont eu lieu le 21 mars et le 27 novembre 1996.

Clergy Retirement Pension Plan of the Diocese of Hamilton

La Corporation épiscopale catholique romaine du diocèse d'Hamilton a demandé, le 25 septembre 1996, une audience concernant l'avis d'intention du surintendant de rendre un ordre en vertu de l'article 87 de la Loi relative à ce régime de retraite, visant à ordonner au diocèse d'Hamilton de présenter au surintendant des régimes de retraite une demande d'enregistrement du régime de retraite.

Confederation Life Insurance Canadian Salaried Pension Plan, PN 0277541

Demande d'audience soumise par un groupe de participants, soit la «Former Confed Employees Association», relativement à l'intention d'ordre du surintendant concernant la liquidation, en date du 15 juillet 1996; cette intention d'ordre proposait la liquidation partielle du régime entre le 1er juillet 1993 et le 15 août 1994, et la liquidation complète à compter du 7 octobre 1994. L'Association essaie de résoudre les problèmes en souffrance. La Commission a reporté l'établissement des dates d'audience en attendant que l'Association confirme qu'une audience s'impose.

Confederation Life Insurance Canadian Salaried Pension Plan, PN 0277541

Demande d'audience d'un ancien participant au régime concernant l'intention d'ordre de liquidation du surintendant des régimes de retraite, en date du 15 juillet 1996; cette intention d'ordre proposait la liquidation partielle du régime entre le 1er juillet 1993 et le 15 août 1994, et la liquidation complète à compter du 7 octobre 1994. Cette demande d'audience a été officiellement retirée par lettre datée du 7 octobre 1996.

Confederation Life Insurance Field Representatives Plan, PN 0014329 (C-14329)

Demande d'audience soumise par un groupe de participants, soit la «Former Confed Employees Association», concernant l'intention d'ordre de liquidation du surintendant des régimes de retraite, en date du 15 juillet 1996; cette intention d'ordre propose la liquidation de ce régime entre le 31 octobre 1993 et le 12 août 1994. Cette demande d'audience a été officiellement retirée par lettre datée du 20 décembre 1996.

FIOE, section locale 303, Pension Trust Fund, PN 0592428

Quatre anciens membres du conseil de fiduciaires de la FIOE, section locale 303, régime de retraite, ont demandé que le surintendant rende un ordre (a) exigeant que le président de la section locale 303 ou tout cadre de direction cesse d'intervenir dans les affaires du régime de retraite et de sa caisse de retraite; (b) stipulant qu'il n'y a pas de «motif valable» en vertu de l'entente et de la fiducie du régime prévoyant la destitution des quatre anciens membres comme fiduciaires du régime; et (c) mentionnant que les quatre anciens membres (de même que le président et le directeur des affaires syndicales de la section locale 303) constituent le conseil de fiduciaires de la caisse fiduciaire de retraite de la FIOE, section locale 303. En décembre 1995, le surintendant a refusé de rendre l'ordre demandé et les quatre anciens fiduciaires ont demandé une audience en vertu de l'article 89. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 9 mai 1996. Cette demande d'audience a été officiellement retirée par lettre datée du 7 octobre 1996.

Imperial Oil Limited Retirement Plan (1988), PN 0347054, et Imperial Oil Limited Retirement Plan for Former Employees of McColl-Frontenac Inc., PN 0344002 - Intention d'ordre du surintendant concernant une liquidation partielle des régimes de retraite

Demande de l'avocat de la Compagnie pétrolière impériale Ltée. concernant la tenue d'une audience relativement à une intention d'ordre émanant du surintendant des régimes de retraite, en date du 16 mars 1995, au sujet de la liquidation partielle des régimes susmentionnés. Des conférences préalables à l'audience ont eu lieu le 13 juillet et le 27 octobre 1995. Une audience a eu lieu les 4, 5, 6 et 7 décembre 1995, les 16, 17, 18, 29 et 30 janvier 1996 et les 24 et 26 avril 1996. La Commission a rendu sa décision publique de même que les raisons qui l'ont motivée. La demande a été rejetée.

McDonnell Douglas Canada Ltd. Salaried Plan, PN 0520593

Le 3 décembre 1996, un ancien participant au régime a demandé une audience concernant le refus du surintendant d'émettre un ordre concernant la liquidation partielle du régime. L'ancien participant demande un ordre intimant le surintendant d'émettre un ordre exigeant que le régime soit liquidé relativement aux participants qui ont cessé d'être employés par McDonnell Douglas Canada Ltd. entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1994.

Molson Breweries Pension Plan for Toronto Brewery Workers, PN 0379677 (C-10945) (Fleet Street Plan) et Molson Breweries Pension Plan, PN 0334094 (Etobicoke Plan)

Demande d'audience soumise par les avocats du Canadian Union of Brewery and General Workers, Component 325, section locale 325, concernant le refus du surintendant d'émettre un ordre exigeant la liquidation du régime de Toronto et la décision du surintendant concernant la fusion des deux régimes et le transfert au régime d'Etobicoke. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 18 avril 1996. Une audience concernant les motions préliminaires a eu lieu les 13 et 14 novembre 1996. La décision concernant les motions préliminaires a été publiée le 10 janvier 1997 (modification le 23 janvier 1997). La Commission a décidé ce qui suit : la section locale n'est pas touchée par la liquidation partielle et, par conséquent, elle n'a pas le droit de demander une audience à ce sujet; la Commission va accorder une audience en vertu de l'article 90 relativement au transfert de l'actif en 1994; la Commission n'a pas les pouvoirs voulus pour examiner l'impact des assurances qui sont supposées avoir été données par Molson durant les négociations collectives avec la section locale 325; et le surintendant examinera un transfert de l'actif effectué en 1990 par Molson du régime de Toronto à celui d'Etobicoke. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 5 février 1997, et la question a été ajournée indéfiniment jusqu'à ce que le surintendant prenne une décision concernant le transfert de 1990.

Public Service Pension Plan, PN 0208777

Appel interjeté par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) auprès de la Commission concernant le refus du surintendant des régimes de retraite d'émettre un ordre demandé par le SEFPO exigeant que la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et le Secrétariat du Conseil de gestion remettent à tous les participants au régime de retraite de la fonction publique les rapports annuels de 1992 d'ici au 31 mars 1994. L'Association des employées et des employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario («AEEGAPCO») a continué l'audience et a remplacé le SEFPO. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 14 avril 1994 et a continué le 16 juin 1994.

Une audience a eu lieu le 25 avril 1996 pour décider s'il devrait y avoir non-lieu pour cause de délai. À la demande des parties présentes à l'audience et compte tenu des conseils de l'avocat de l'AEEGAPCO, stipulant que l'AEEGAPCO n'avait pas l'intention de donner suite à la cause, et vu qu'aucune autre partie n'a exprimé d'objection, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario a rejeté la demande d'audience demandée par l'AEEGAPCO.

Sheet Metal Workers' Local Unions and Councils Pension Plan, PN 0594408 (C-15249)

Demande d'audience concernant une décision du surintendant des régimes de retraite datée du 25 mai 1994 concernant le refus d'émettre un ordre exigeant que le régime soit administré conformément à l'alinéa 8 (1) e) et le refus de rejet d'une modification au régime. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 8 septembre 1994. Une date d'audience a été fixée mais ajournée indéfiniment avec autorisation.

Une audience s'est tenue le 25 avril 1996 pour déterminer si le cas devrait faire l'objet d'un non-lieu pour cause de délai. Après avoir examiné les soumissions des parties, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario a rendu sa décision stipulant que le cas devait être ajourné pour une période d'un an. Dans une lettre datée du 6 décembre 1996, le demandeur a retiré sa demande.

Pension Plan for Employees of the Sherwood Communications Group Limited and Its Subsidiary and Associated Companies, PN 0009860 (C-9860)

En juin 1995, Sherwood a soumis un rapport de liquidation du régime au 31 mai 1991 et a distribué l'excédent aux bénéficiaires du régime. Le surintendant a approuvé le rapport le 15 février 1996.

Un ancien participant au régime, qui n'était pas inclus dans la répartition de l'excédent, a demandé une audience en vertu des articles 88, 89 et 90 de la Loi demandant à la Commission (1) de mettre l'approbation du rapport de liquidation par le surintendant de côté; (2) de mettre de côté une modification au régime (améliorant les prestations) enregistrée par la Commission le 22 mai 1992; et (3) d'ordonner la liquidation partielle du régime Sherwood entre mars 1986 et mars 1989, ou d'exiger un nouveau rapport de liquidation pour la période allant de mars 1986 à mars 1989. La conférence préalable à l'audience a eu lieu le 27 septembre 1996.

Pension Plan for Designated Employees of Tate Access Floors Inc. PN 0103686 (C-103686)

Demande d'audience pour examiner l'avis d'intention de rendre un ordre émis par le surintendant des régimes de retraite, le 31 mars 1992, concernant la liquidation du régime. Le cas a été ajourné indéfiniment en juillet 1992 avec autorisation.

Une audience a eu lieu le 25 avril 1996 pour déterminer s'il devrait y avoir non-lieu pour cause de délai. Après avoir étudié les soumissions des parties et compte tenu du fait que le demandeur, Tate Access Floors Inc., ne s'est pas présenté et, à la demande des parties présentes, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario a décidé d'accorder le non-lieu pour cause de délai. La Commission a ordonné au surintendant des régimes de retraite de liquider le régime C-113686, Pension Plan for Designated Employees of Tate Access Floors Inc., à compter du 31 mars 1991.

Pension Plan for Employees Catholic Cemeteries Archdiocese of Toronto, PN 0309278

Le 13 février 1997, le surintendant a refusé de rendre un ordre demandé par l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section locale 506, visant à admettre deux employés saisonniers comme participants au régime. On a reçu, le 14 mars 1997, une demande d'audience de l'Union au nom des deux travailleurs saisonniers. L'Union demande trois ordres : (a) que le surintendant exige que le diocèse admette les deux travailleurs saisonniers comme participants, avec crédit de service remontant à leur date d'embauche; (b) que l'on publie une déclaration stipulant que l'exclusion des travailleurs saisonniers du régime enfreint le paragraphe 31 (3) de la Loi; et (c) que l'on publie une déclaration stipulant que le surintendant a enfreint les principes de la justice naturelle, et de la Loi et de son Règlement, car il a omis de remettre à l'Union et aux travailleurs saisonniers des copies de toute présentation soumise par le diocèse en réponse à la demande d'ordre de l'Union.

Le 12 février 1997, l'Union a demandé au surintendant de reconsidérer ses décisions concernant l'ordre et la divulgation demandée par l'Union. L'Union a demandé à la Commission de tenir sa demande d'audience en suspens en attendant de recevoir la réponse du surintendant à sa demande.

Pension Plan for Hospital Employees of the Sisters of St. Joseph for the Diocese of Toronto in Upper Canada, PN 0302851

Le 11 février 1997, le Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 1144 et 1590 («SCFP»), a demandé une audience en vertu de l'article 89, suite aux décisions du surintendant rendues le 13 janvier 1997, concernant le transfert de l'actif du Pension Plan for Hospital Employees of the Sisters of St. Joseph for the Diocese of Toronto in Upper Canada, 302851, au St. Joseph's Health Centre Pension Plan, au Providence Centre Pension Plan et au Morrow Park Plan. Le SCFP demande huit ordres. Quatre d'entre eux visent à interdire le transfert de l'actif. Les quatre autres exigent (a) des déclarations stipulant que le régime et les nouveaux régimes constituent un régime interentreprises établi en vertu d'une convention collective ou d'un accord de fiducie; et (b) des ordres stipulant que le régime soit administré par un conseil de fiduciaires dont au moins la moitié des membres soient des représentants des participants au régime.

Pension Plan for Employees of Zurich Canadian Holdings Limited, PN 0319517

Le 23 août 1996, un ancien participant a demandé une audience concernant le refus du surintendant d'ordonner la liquidation partielle du régime de retraite. L'ancien participant prétend que l'on devrait ordonner une liquidation partielle parce qu'un grand nombre de participants ont cessé d'être employés, suite à la réorganisation de Zurich Canada. Une conférence préalable à l'audience a eu lieu le 31 janvier 1997. L'audience aura lieu en deux étapes.

Surintendant et personnel

Le surintendant des régimes de retraite, M. D. Ross Peebles, et son personnel s'acquittent des responsabilités conférées en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* et du Règlement. Voici, entre autres, en quoi consiste ces responsabilités : enregistrement des nouveaux régimes de retraite et des modifications relatives aux régimes de retraite, contrôle des régimes actifs de façon à assurer l'observation de la *Loi sur les régimes de retraite* et du Règlement, et supervision du processus de liquidation lors de la cessation des régimes de retraite. De plus, le surintendant doit recevoir, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*, les déclarations annuelles, les dépôts concernant le Fonds de garantie des prestations de retraite, les déclarations des politiques et des objectifs de placement, les rapports actuariels, les états financiers et les rapports du vérificateur.

Dans certains cas, le surintendant peut nommer une tierce partie comme administrateurs ou agents d'administration des régimes de retraite de sociétés insolvables, de façon à veiller à ce que les intérêts des membres des régimes de retraite soient préservés et à ce que la liquidation des régimes de retraite se fasse selon les règles.

III RÉALISATIONS : EXERCICE 1996-1997

Aperçu général

En 1996-1997, les fonds alloués à la Commission ont diminué pour la troisième année consécutive. L'élimination de sept postes en septembre 1996 a eu un impact sur les résultats réalisables et a entraîné l'annulation de plusieurs projets.

En prévision de ces restrictions, on a lancé, durant l'été 1995, le projet «ASPIRE» (Affordable Strategies for Process Innovation in Regulation). L'objectif de ce projet consiste à repenser le processus de réglementation en essayant d'améliorer son efficacité et sa rentabilité. Pour ce, on comptera davantage sur les systèmes automatisés de gestion de l'information de façon à pouvoir réorienter le personnel vers les activités présentant la plus grande valeur ajoutée. Bien que sa mise en œuvre ne soit pas complète, les résultats provisoires de ce projet ont permis aux travaux de la Commission d'aller de l'avant, en dépit des restrictions budgétaires.

Au milieu de 1996, la Division des régimes enregistrés de Revenu Canada a indiqué qu'elle était intéressée à entreprendre d'autres projets conjoints avec la Commission, compte tenu du projet conjoint relatif aux déclarations annuelles (DA) entrepris en 1995. Vu le potentiel d'économies supplémentaires et les avantages présentés par une plus grande collaboration pour tous les intervenants visés, on a réorganisé les priorités pour permettre à cette initiative d'aller de l'avant le plus rapidement possible. Jusqu'à présent, on a obtenu les résultats suivants :

- un Sommaire des renseignements actuariels (Actuarial Information Summary) a été conçu en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires; il sera utilisé par Revenu Canada et par la Commission. En outre, il permettra d'effectuer un examen automatisé des rapports d'évaluation actuarielle; et

- on a conçu un programme de vérification conjointe qui sera mis en œuvre au cours du prochain exercice.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Sommaire statistique

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de nouveaux régimes de retraite enregistrés durant la période visée, le nombre total de régimes de retraite enregistrés, et le nombre de liquidations de régimes de retraite durant la période allant du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

RÉGIMES DE RETRAITE ENREGISTRÉS AU 31 MARS 1997

Type de régime	Nombre de régimes enregistrés	Pourcentage du total	Participants	Pourcentage
Régime à prestations déterminées	3 147	45,5 %	1 055 205	60 %
Régime à cotisation déterminée	3 635	52,5 %	197 196	11 %
Régime interentreprises	84	1 %	493 421	28 %
Autres	46	1 %	15 767	1 %
Total	6 912	100 %	1 761 589	100 %

ENREGISTREMENT DE NOUVEAUX RÉGIMES DE RETRAITE EN 1996-1997

Nombre total de nouveaux régimes enregistrés	Nombre de régimes à prestations déterminées	Nombre de régimes à cotisation déterminée	Autres types de régime de retraite	Nombre total de nouveaux participants
371	182	189	0 00	21 219

LIQUIDATIONS DE RÉGIMES DE RETRAITE EN 1996-1997

	Régimes à prestations déterminées	Régimes à cotisation déterminée	Autres	Nombre total de liquidations
Liquidations totales	258	233	15	506
Liquidations partielles	98	26	3	127
Total	356	259	18	633

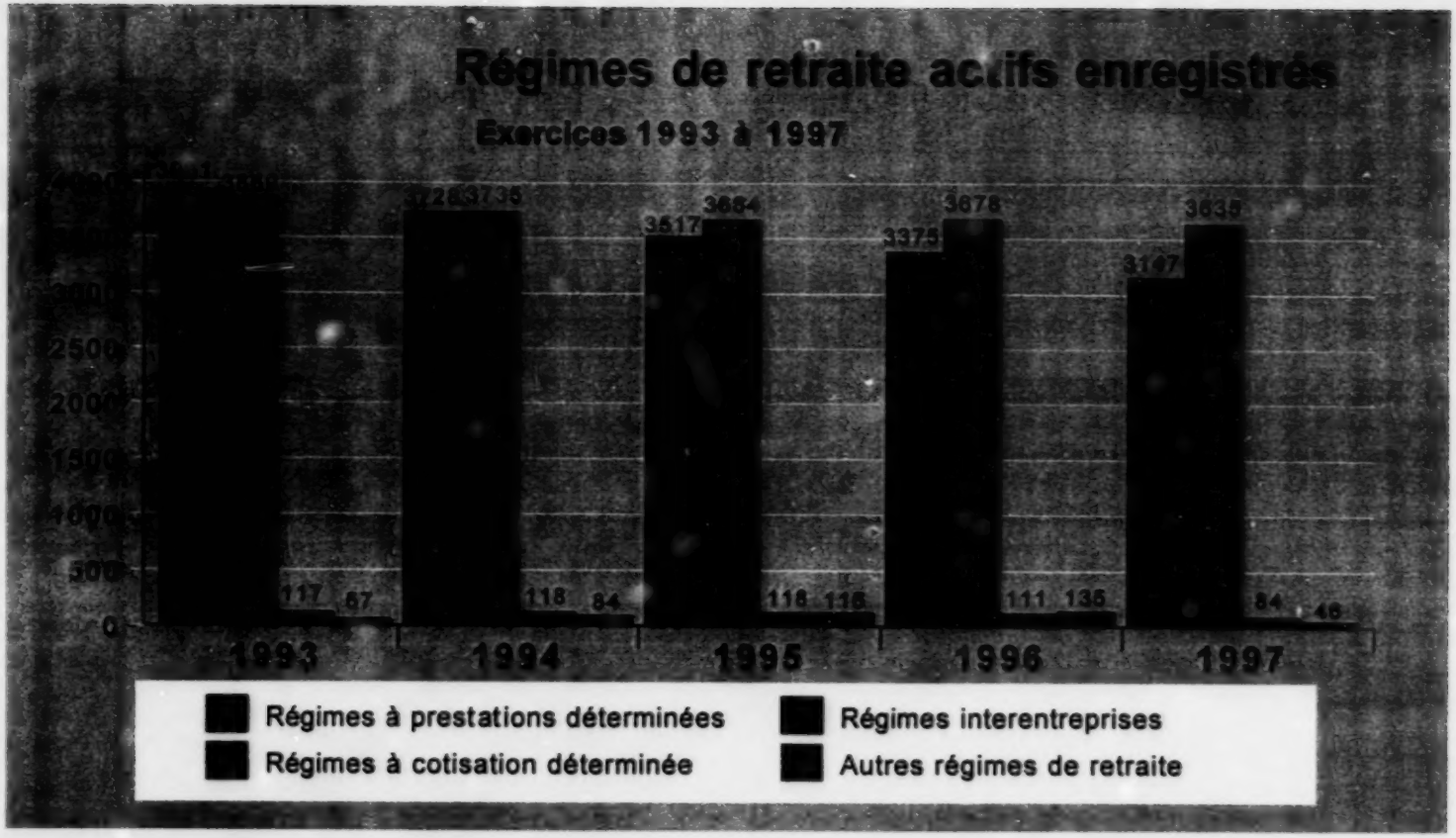
Régimes de retraite actifs enregistrés
Exercices 1993 à 1997
3517
3684
3375
3678
3147
3635
117
67
118
84
118
116
111
135
84
46
1993
1994
1995
1996
1997
Régimes à prestations déterminées
Régimes à cotisation déterminée
Régimes interentreprises
Autres régimes de retraite

Sommaire statistique

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de nouveaux régimes de retraite enregistrés durant la période visée, le nombre total de régimes de retraite enregistrés, et le nombre de liquidations de régimes de retraite durant la période allant du 1er avril 1996 au 31 mars 1997.

RÉGIMES DE RETRAITE ENREGISTRÉS AU 31 MARS 1997

Type de régime	Nombre de régimes enregistrés	Pourcentage du total	Participants	Pourcentage
Régime à prestations déterminées	3 147	45,5 %	1 055 205	60 %
Régime à cotisation déterminée	3 635	52,5 %	197 196	11 %
Régime interentreprises	84	1 %	493 421	28 %
Autres	46	1 %	15 767	1 %
Total	6 912	100 %	1 761 589	100 %

ENREGISTREMENT DE NOUVEAUX RÉGIMES DE RETRAITE EN 1996-1997

Nombre total de nouveaux régimes enregistrés	Nombre de régimes à prestations déterminées	Nombre de régimes à cotisation déterminée	Autres types de régime de retraite	Nombre total de nouveaux participants
371	182	189	0 00	21 219

LIQUIDATIONS DE RÉGIMES DE RETRAITE EN 1996-1997

	Régimes à prestations déterminées	Régimes à cotisation déterminée	Autres	Nombre total de liquidations
Liquidations totales	258	233	15	506
Liquidations partielles	98	26	3	127
Total	356	259	18	633

Régimes de retraite actifs enregistrés

Exercices 1993 à 1997

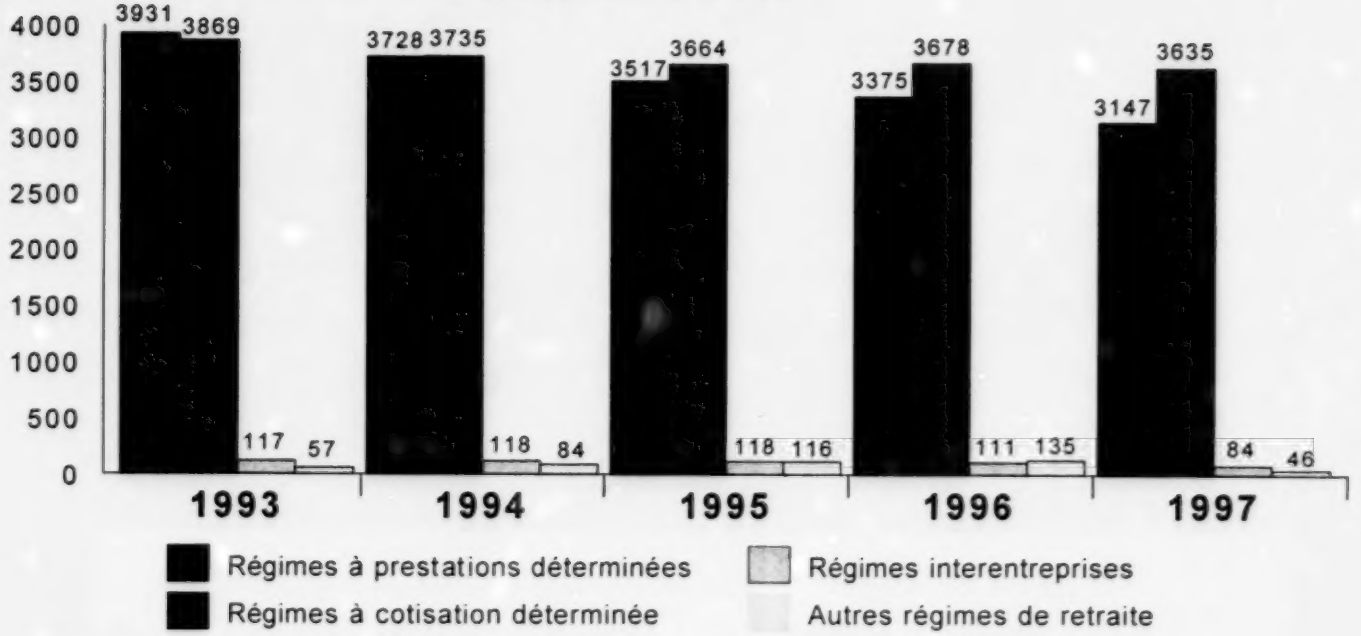

Direction des régimes de retraite

Cette direction a comme responsabilité principale l'administration quotidienne de la *Loi sur les régimes de retraite*. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le personnel de la direction traite directement et continuellement avec les administrateurs, les conseillers professionnels et les participants. Chaque régime de retraite est attribué à l'un des agents des régimes de retraite à qui il incombe de s'assurer que toutes les activités de réglementation concernant le régime de retraite sont exécutées conformément aux exigences de la Loi.

Pendant l'année, la direction a continué de participer au projet ASPIRE, soit un projet d'envergure portant sur la restructuration des processus opérationnels de la Commission et la conception d'un plan de technologie de l'information visant à mettre en œuvre ces processus remaniés.

La direction a établi des normes de service de 30 et de 60 jours concernant certains types de transactions. Au 31 mars 1997, on a atteint ces objectifs de service 90 % du temps en ce qui concerne les activités touchant les régimes de retraite des compagnies solvables, et 96 % du temps en ce qui concerne les compagnies insolvables. Au 31 mars 1997, la direction coordonnait l'administration de 173 régimes de retraite de compagnies insolvables. La direction est aussi responsable de la perception de tous les revenus, de la supervision quotidienne du Fonds de garantie des prestations de retraite, au nom de la Commission, du contrôle des dépôts et de l'exécution de la Loi lorsque les dépôts sont en défaut, et des enquêtes sur les infractions présumées à la Loi. Au cours de l'année, on a lancé deux projets majeurs d'observation de la Loi pour identifier de façon proactive les cas de non paiement des cotisations et de dépôts en défaut. Par conséquent, on a pris des mesures concernant plus de 2 200 régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent la *Loi sur les régimes de retraite*.

Direction des politiques et de la recherche

L'activité principale de la direction consiste à élaborer des politiques opérationnelles à l'intention de la Commission et du surintendant. La direction est aussi responsable de communiquer ces politiques aux principaux intervenants et au public par l'entremise du *Bulletin de la Commission* et du système Telix de l'Ontario (BBS), système qui sera bientôt remplacé par un site Web sur l'Internet. Le personnel de la direction est responsable de la prestation des services généraux comme la technologie de l'information, les normes de qualité, la formation du personnel, l'administration financière et générale, les questions d'intérêt et la correspondance et la gestion des dossiers.

Pendant l'année, la direction a continué de gérer le projet ASPIRE, soit un projet majeur visant à restructurer les processus opérationnels de la Commission et à élaborer un plan de technologie de l'information visant à mettre en œuvre ces processus remaniés.

Les politiques suivantes ont été publiées en 1996 1997 :

Numéro d'index	Description de la politique	Dates de publication dans le *Bulletin de la Commission*, volume et numéro
A700-226	**Transferts partiels de l'actif en vertu de l'art. 81** - Autorisation du surintendant nécessaire (remplace A700-225)	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
A700-251	**Transferts complets d'actif en vertu de l'art. 81** - Autorisation du surintendant nécessaire (remplace A700-250)	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
S900-504	**Distribution de l'excédent à un employeur** - art. 78 et 79 de la Loi et art. 8 du Règlement 909 (remplace S900-501)	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P500-001	**Communications entre la Commission et les administrateurs de régime**	Hiver/Printemps 1996 Volume 6, numéro 3
P500-002	**Photocopies de dossiers en vertu de l'article 30 de la Loi**	Hiver/Printemps 1996 Volume 6, numéro 3
P500-003	**Tenue et conservation des dossiers**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P500-760	**Règles de pratique concernant les délibérations en vertu de l'article 89 de la Loi** : généralités, conférences préalables à l'audience, conférences de règlement, divulgation, audiences écrites, audiences électroniques	Hiver/Printemps 1996 Volume 6, numéro 3
P510-401	**Demandes de remboursement de l'excédent à la liquidation** - Accusé de réception des demandes, représentations et communication des décisions de la Commission	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P510-402	**Demandes de remboursement de l'excédent à la liquidation** - Représentations et soumissions tardives	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P515-750	**Réunions de la Commission** - Objectif et procédures	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-761	**Ébauche de document d'autorisation concernant le dépôt d'autorisation de la Commission auprès des tribunaux en vue de la distribution de l'excédent, en vertu du paragraphe 8 (2) du Règlement**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-762	**Publication des documents d'audience déposés auprès de la Commission**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-763	**Compte rendu des délibérations aux fins d'appel**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-780	**Procédures concernant la conférence préalable à l'audience**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-781	**Rôle du président de séance à la conférence préalable à l'audience**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-782	**Avis concernant la conférence préalable à l'audience**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4
P520-783	**Publication des documents de la conférence préalable à l'audience déposés auprès de la Commission**	Automne/Hiver 1997 Volume 6, numéro 4

La direction a aussi prêté une aide technique au ministère des Finances à propos des projets visant à modifier la *Loi sur les régimes de retraite*.

La direction sert aussi de secrétariat à l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), dont la Commission est un membre actif. Cet organisme réunit les organismes de réglementation d'autres juridictions provinciales et fédérales. Les projets d'harmonisation et de simplification des exigences de réglementation et des exigences administratives figuraient à l'ordre du jour des réunions de cette année.

Direction des services juridiques

La Commission est appuyée par une direction juridique interne qui offre un éventail complet de services juridiques. La direction donne des conseils au président et aux membres de la Commission, au surintendant des régimes de retraite et au personnel de la Commission. Elle représente aussi la Commission ou le surintendant devant les tribunaux; en outre, elle représente le surintendant lors des audiences devant la Commission. De plus, la direction offre des conseils juridiques à la Commission et au ministère des Finances à propos de l'élaboration des politiques sur les régimes de retraite et sur les projets législatifs. Le personnel de cette direction est à l'emploi du ministère du Procureur général, mais s'occupe exclusivement des affaires de la Commission. Les services juridiques assurés par la direction incluent notamment les questions concernant les régimes de retraite, les fiducies, les contrats, l'insolvabilité, la fiscalité, l'administration, les lois de nature réglementaire, de même qu'un vaste éventail de questions juridiques.

En 1996-1997, les avocats de la direction ont enregistré 67 jours d'audience ou de comparution devant les tribunaux au nom du surintendant ou de la Commission, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à l'année précédente. Ils ont représenté le surintendant à des audiences devant la Commission portant sur plusieurs cas, soit : Molson Breweries concernant un transfert d'actif; Compagnie pétrolière impériale, concernant un avis d'ordre du surintendant relativement à une liquidation partielle; et Caterpillar of Canada, concernant l'avis de refus d'approuver un rapport de liquidation partielle.

Le personnel de la direction a représenté la Commission ou le surintendant devant les tribunaux à plusieurs reprises, soit pour des affaires d'importance : Cour d'appel dans le cas de la Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie pour régler la question de savoir si certaines dispositions de revenu supplémentaire de retraite sans capitalisation constituent des régimes de retraite en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, et examen judiciaire au cours duquel la Commission a contesté avec succès un ordre du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée concernant la divulgation des dossiers touchant les modifications apportées au Règlement 909 en matière de financement de la solvabilité. La direction a poursuivi avec succès plusieurs administrateurs, agents et directeurs de régimes de retraite, dont Union Drawn Steel et Thorco Equipment Inc.

La direction a examiné les 107 demandes soumises à la Commission et a offert des conseils juridiques au personnel; en outre, elle a représenté le surintendant en portant plusieurs questions vitales à l'attention de la Commission. La direction a fourni des conseils concernant tous les avis d'intention et les ordres du surintendant, et les a rédigés. Elle a donné des conseils permanents à l'unité d'observation de la Commission à propos de problèmes individuels portant sur l'observation. De plus, elle a aidé cette unité à concevoir des méthodes et des procédures appropriées. Quant à la *Loi de*

1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario, la direction des services juridiques de la Commission a aidé à rédiger la partie du projet de loi créant la Commission des services financiers de l'Ontario. La direction a aussi rédigé toutes les modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* concernant la Commission des services financiers de l'Ontario. Elle a donné des conseils sur l'élaboration d'options concernant diverses modifications aux règlements et a rédigé et traité plusieurs modifications aux règlements. La direction a offert des conseils au personnel de la Commission à propos de diverses composantes du projet de restructuration ASPIRE et a siégé au comité directeur de ce projet.

En outre, la direction a donné des conseils juridiques au personnel de la Commission et aux neuf membres de la Commission concernant l'élaboration de politiques et de procédures touchant le personnel et la Commission. Elle a aussi collaboré étroitement avec la Commission et lui a donné des conseils portant sur toute une série de questions.

En 1996-1997, la direction a continué d'améliorer son efficacité opérationnelle. Pour ce, elle a continué d'élaborer son système de gestion des dossiers et documents. Elle a aussi amélioré sa base de données de recherche électronique concernant les régimes de retraite. Enfin, elle a maximisé l'utilisation efficace de ses ressources limitées grâce à des efforts constants visant à améliorer l'établissement des priorités pour les activités de nature juridique.

Comités consultatifs

La Commission compte quatre comités consultatifs : le Comité consultatif sur la comptabilité et la vérification, le Comité consultatif actuariel, le Comité consultatif sur l'investissement et le Comité consultatif juridique. Ces comités jouent un rôle majeur en matière d'examen des politiques et d'autres initiatives proposées par la Commission, et font des commentaires à ce propos. Ces comités s'assurent que les initiatives proposées par la Commission tiennent compte de l'opinion des intervenants. Le mandat des membres est d'habitude de deux ans. La composition des comités, au 31 mars 1997, figure à l'annexe B.

Rapport du vérificateur

À la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et
au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état des recettes et dépenses de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997. Cet état incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces principes exigent de planifier et d'effectuer la vérification afin d'obtenir la certitude raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves à l'appui des montants et renseignements qui figurent sur l'état financier. La vérification comporte en outre l'évaluation des principes comptables préconisés et des estimations importantes effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale de l'état financier.

Selon moi, l'état présente de façon exacte, sur tous les aspects, les recettes et les dépenses de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997, conformément aux politiques comptables décrites dans la note 2 de l'état financier.

Toronto (Ontario) .....
.....

K.W. Leishman, C.A.
Le 16 septembre 1997 — Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997

	1997 (En milliers de $)	1996 (En milliers de $)
Recettes		
Frais d'enregistrement et frais de production de déclaration annuelle	7 804	8 086
Divers	17	13
	7 821	8 099
Dépenses		
Frais de personnel	3 473	3 822
Avantages sociaux (Note 4)	585	547
Transport et communications	128	148
Services	1 318	1 279
Fournitures et équipements	692	319
	6 196	6 115
Moins les recouvrements de Revenue Canada	13	8
	6 183	6 107
Excédent des recettes sur les dépenses	1 638	1 992
Éventualités (Note 5)		
Voir les notes accompagnant l'état financier.		

Approuvé au nom de la Commission:

Président

Membre

COMMISSION DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO

Notes à l'état financier du 31 mars 1997

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario a pour objet d'administrer la *Loi sur les régimes de retraite* qui régit les régimes privés de retraite auxquels participent les travailleurs de l'Ontario. Elle administre en outre les lois et les règlements sur les régimes de retraite pour le compte d'autres administrations provinciales et fédérales, dans les cas où des participants à un régime inscrit en Ontario se trouvent sur le territoire de ces administrations.

2. PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

La direction de la Commission a préparé l'état financier. Les principes comptables importants qu'elle applique sont résumés ci-dessous.

a) Règles comptables

Le présent état financier obéit à la règle de la comptabilité de caisse, sous réserve du délai supplémentaire de 30 jours pour payer les biens et services reçus au cours de l'exercice qui s'est terminé.

b) Valeurs immobilisées

Comme c'est généralement la norme pour les organisations sans but lucratif du secteur public, les valeurs immobilisées sont imputées au compte des dépenses dans l'année de l'acquisition.

3. RECETTES ET DÉPENSES

Les recettes sont versées au Trésor de la province de l'Ontario. Les dépenses sont payées grâce aux crédits affectés à cet effet par l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le ministère des Finances a absorbé certaines dépenses administratives. Par ailleurs, les locaux de bureaux sont fournis gratuitement par le Secrétariat du Conseil de gestion, jusqu'au 31 mars 1997.

4. RÉGIMES DE RETRAITE

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents par la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) établies par la province de l'Ontario.

La *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* prévoit une réduction de la cotisation de l'employeur à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du SEFPO pour chacun des trois exercices se terminant en 1995, 1996 et 1997. La cotisation de la Commission au titre de la Caisse de retraite des fonctionnaires a été de 114 000 $ au cours de l'exercice (1996 - 65 000 $).

5. DETTES ÉVENTUELLES

Deux plaintes ont été déposées contre la Commission des régimes de retraite relativement à une négligence de nature réglementaire. On ne peut pas déterminer, pour l'instant, les conséquences de ces plaintes. Ainsi, on n'a prévu aucune disposition à cet effet dans l'état financier. En cas de règlement, celui-ci sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il pourra être déterminé.

6. MESURE ULTÉRIEURE

Le ministère des Finances a indiqué dans son plan d'activités daté de mai 1996 que la province allait fusionner la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, la Commission des assurances de l'Ontario et la Division des établissements de dépôt en un seul organisme. Par la suite, le ministre des Finances a introduit le projet de loi 140, le 10 juin 1997; ce projet de loi visait à créer la Commission des services financiers de l'Ontario.

Rapport du vérificateur

À la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997. Cet état incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces principes exigent de planifier et d'effectuer la vérification afin d'obtenir la certitude raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves à l'appui des montants et renseignements qui figurent sur l'état financier. La vérification comporte en outre l'évaluation des principes comptables préconisés et des estimations importantes effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale de l'état financier.

Selon moi, l'état présente de façon exacte, sur tous les aspects importants, le revenu, les dépenses et les changements au solde du Fonds de garantie de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997, conformément aux politiques comptables décrites à la note 2 de l'état financier.

Toronto (Ontario)
Le 16 septembre 1997

K.W. Leishman, C.A.
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO

État du Fonds de garantie des prestations de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997

	1997 (En milliers de $)	1996 (En milliers de $)
Revenu		
Recettes tirées de cotisations	26 972	22 672
Revenu de placement (Note 3)	4 240	4 578
Recouvrements	19	1
	31 231	27 251
Dépenses		
Réclamations	9 085	10 579
Frais de gestion de placements	138	89
	9 223	10 668
Excédent des recettes sur les dépenses	22 008	16 583
Fluctuations non matérialisées de la valeur marchande des placements	192	113
	22 200	16 696
Solde du Fonds, au début de l'exercice	61 499	44 803
Solde du Fonds, à la fin de l'exercice	83 699	61 499
Composé de :		
Encaisse et dépôts à court terme	56 889	42 676
Obligations d'état, à la valeur marchande (Coût - 25 791 $; 1996 - 18 196 $)	26 028	18 241
Intérêts courus	782	582
	83 699	61 499
Éventualités (Note 4)		
Voir les notes accompagnant l'état financier.		

Approuvé au nom de la Commission:

Président

Membre

COMMISSION DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO

État du Fonds de garantie des prestations de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997

1. BUT DU FONDS

Le Fonds, que gère la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, a pour objet de garantir le paiement des prestations relativement à certains régimes de retraite qui sont liquidés en vertu des conditions précisées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements à cet égard. Ces règlements prescrivent en outre le montant des cotisations que les répondants des régimes de retraite doivent verser au Fonds.

Si, à tout moment, le montant permanent du crédit du Fonds est insuffisant pour effectuer les paiements associés aux réclamations, le lieutenant gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à consentir un prêt du Trésor afin de financer le régime, selon les modalités déterminées par le lieutenant gouverneur.

2. PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

La direction de la Commission a préparé l'état financier. Les principes comptables importants qu'elle applique sont résumés ci-dessous.

a) Règles comptables

Le présent état financier obéit à la règle de la comptabilité de caisse, sauf que le revenu de placement et les frais d'intérêt sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les dépôts à court terme ont une valeur marchande égale approximativement à la valeur comptable.

Les placements effectués dans les obligations d'état sont comptabilisés à leur valeur à la cote. Les changements non matérialisés de la valeur marchande tiennent compte des changements dans les gains ou les pertes non matérialisés qui se sont produits relativement aux placements détenus au cours de l'exercice.

c) Frais divers

Certains frais administratifs ont été absorbés par la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

3. PLACEMENTS

En tant qu'administratrice du Fonds, la Commission a adopté une déclaration des politiques et des objectifs de placement. Cette déclaration explique les objectifs du Fonds et fournit des directives en matière de gestion de ce dernier.

Le Fonds investit dans des valeurs à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les sociétés canadiennes.

Les dépôts à court terme rapportent en moyenne 3,31% et arrivent à échéance dans un délai d'un an.

Les placements dans des obligations d'état et de sociétés arriveront à échéance dans un délai de sept ans et rapportent en moyenne 5,43 %.

Le revenu de placement se compose de l'intérêt provenant des valeurs mobilières portant intérêt ainsi que des pertes et des gains matérialisés provenant de la vente des valeurs mobilières. Le gain net matérialisé provenant de la vente des valeurs mobilières s'élève à 283 707 $ (1996 - 769 648 $).

4. ÉVENTUALITÉS

On comptait 24 réclamations éventuelles se rapportant à la fermeture de 22 entreprises et à la liquidation de leurs régimes de retraite. On estime la responsabilité du Fonds quant à ces réclamations à environ 17 millions de dollars. Le règlement de ces réclamations sera comptabilisé durant la période où le règlement se produira.

Annexe A

Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Organigramme

Le 11 mars 1997

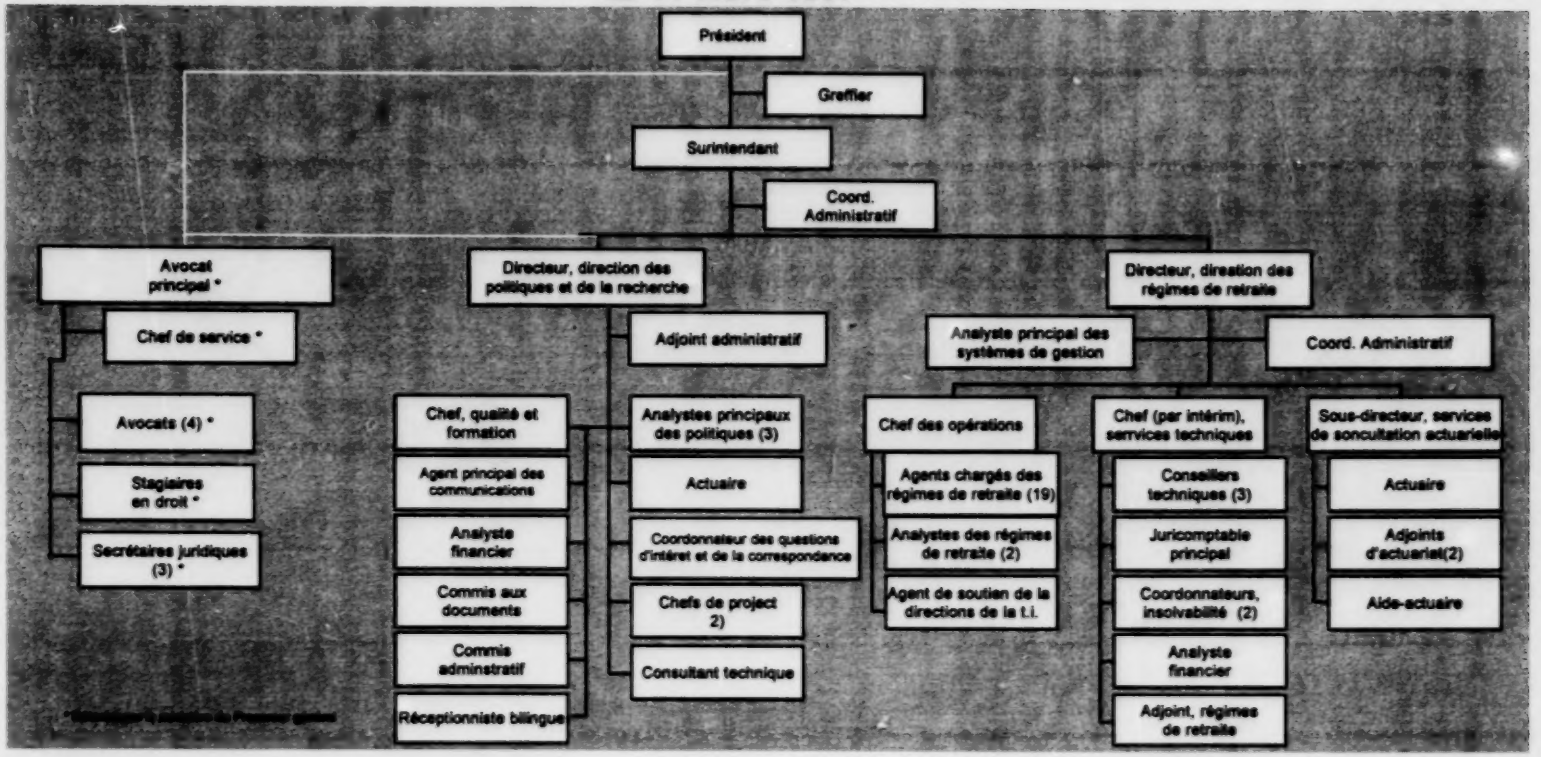

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

PERSONNES-RESSOURCES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU 31 MARS 1997

DA/FGPR - Renseignements sur les dépôts	Gina Potter (frais, amendes, intérêts) Rose-Anne Drakes (formulaires de remplacement)	314-0672 314-0585
Commission - Services d'information (Publications électroniques et imprimées)	Judith Chalmers	314-0699
Renseignements généraux		314-5993
Questions d'intérêt et correspondance Demandes concernant l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et demandes des média	Anthony Gullone	314-0605
Renseignements sur les politiques	Susan Ellis Jules A. Huot (bilingue) Cynthia James Jerry Loterman	314-0703 314-0613 314-0702 314-0561
Greffière de la Commission	Sharon Carr	314-0624
Secrétaire du président et du surintendant des régimes de retraite	Anna Medeiros-Pinto	314-0628

*Les demandes par écrit concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* doivent être envoyées à : M. Ron Ward, coordonnateur adjoint, Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, ministère des Finances, 250, rue Yonge, 30e étage, Toronto (Ontario) M5B 2N7. Téléphone : (416) 325-8369 ou télécopieur : (416) 327-0941

DISTRIBUTION	AGENT	TÉLÉPHONE
(PD) Agriculture/Mines/Construction (CD) Régimes M	John Graham	314-0647
(PD) Finances (CD) Régimes CAA-CHA et Régimes numérotés	Daphne Ludgate	314-0603
(PD) Admin. publique/Imprimerie/Édition (CD) Régimes F	Grant Ardern	325-3784
(PD) Régimes commerciaux (CD) Régimes T	Stanley Chan	314-0635
(PD) Caoutchouc/Plastique et TORR - Régimes numérotés (CD) Régimes Q et V	David Allan	314-0612
(PD) Transport/Équipements/Électricité (CD) Régimes W, X, Y et Z	Larry Martello	314-0587
(PD) Aliments/Boissons (CD) Régimes L et N	Lynn Barron	314-0639
(PD) Textile/Papier (CD) Régimes S	Jaan Pringi	314-0586
(PD) Métaux primaires/Matériel (CD) Régimes D et O	Rosemine Jiwa-Jutha	314-0611

PERSONNES-RESSOURCES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU 31 MARS 1997

DA/FGPR - Renseignements sur les dépôts	Gina Potter (frais, amendes, intérêts) Rose-Anne Drakes (formulaires de remplacement)	314-0672 314-0585
Commission - Services d'information (Publications électroniques et imprimées)	Judith Chalmers	314-0699
Renseignements généraux		314-5993
Questions d'intérêt et correspondance Demandes concernant l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et demandes des média	Anthony Gullone	314-0605
Renseignements sur les politiques	Susan Ellis Jules A. Huot (bilingue) Cynthia James Jerry Loterman	314-0703 314-0613 314-0702 314-0561
Greffière de la Commission	Sharon Carr	314-0624
Secrétaire du président et du surintendant des régimes de retraite	Anna Medeiros-Pinto	314-0628

*Les demandes par écrit concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* doivent être envoyées à : M. Ron Ward, coordonnateur adjoint, Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, ministère des Finances, 250, rue Yonge, 30e étage, Toronto (Ontario) M5B 2N7. Téléphone : (416) 325-8369 ou télécopieur : (416) 327-0941

DISTRIBUTION	AGENT	TÉLÉPHONE
(PD) Agriculture/Mines/Construction (CD) Régimes M	John Graham	314-0647
(PD) Finances (CD) Régimes CAA-CHA et Régimes numérotés	Daphne Ludgate	314-0603
(PD) Admin. publique/Imprimerie/Édition (CD) Régimes F	Grant Ardern	325-3784
(PD) Régimes commerciaux (CD) Régimes T	Stanley Chan	314-0635
(PD) Caoutchouc/Plastique et TORR - Régimes numérotés (CD) Régimes Q et V	David Allan	314-0612
(PD) Transport/Équipements/Électricité (CD) Régimes W, X, Y et Z	Larry Martello	314-0587
(PD) Aliments/Boissons (CD) Régimes L et N	Lynn Barron	314-0639
(PD) Textile/Papier (CD) Régimes S	Jaan Pringi	314-0586
(PD) Métaux primaires/Matériel (CD) Régimes D et O	Rosemine Jiwa-Jutha	314-0611

(PD) (CD)	Produits non métalliques/Produits chimiques Régimes G et I	Mark Henry	314-0584
(PD) (CD)	Régimes A-BRI Régimes J	Irene Mook-Sang	314-5957
(PD) (CD)	Régimes BRO-CONR Régimes U	Steve Young	314-0646
(PD) (CD)	Régimes Cons-DS Régimes A	Bill Qualtrough	325-3784
(PD) (CD)	Régimes DU-FZZ Régimes P	Terra Strong	314-0697
(PD) (CD)	Régimes G-HAZ Régimes H	Sandy Cook-Malloy	314-0552
(PD) (CD)	Régimes HEA-KMZ Régimes CHB-CZZ	Grant Ardern	325-3784
(PD) (CD)	Régimes KNA-MOQ Régimes B	Elizabeth Carter	314-0604
(PD) (CD)	Régimes MOR-PNZ Régimes K	Gino Marandola	314-0698
(PD) (CD)	Régimes POL-SHE Régimes R	Maureen Barber	314-0645
(PD) (CD)	Régimes SHI-TORO Régimes E	Norm Kelman	314-0636

Divulgation

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, les salaires versés aux personnes suivantes en 1996-1997 dépassaient 100 000 $:

Nom	Titre	Salaire	Avantages sociaux
D. Ross Peebles	Surintendant des régimes de retraite	112 343,02 $	334,50 $

(PD) (CD)	Produits non métalliques/Produits chimiques Régimes G et I	Mark Henry	314-0584
(PD) (CD)	Régimes A-BRI Régimes J	Irene Mook-Sang	314-5957
(PD) (CD)	Régimes BRO-CONR Régimes U	Steve Young	314-0646
(PD) (CD)	Régimes Cons-DS Régimes A	Bill Qualtrough	325-3784
(PD) (CD)	Régimes DU-FZZ Régimes P	Terra Strong	314-0697
(PD) (CD)	Régimes G-HAZ Régimes H	Sandy Cook-Malloy	314-0552
(PD) (CD)	Régimes HEA-KMZ Régimes CHB-CZZ	Grant Ardern	325-3784
(PD) (CD)	Régimes KNA-MOQ Régimes B	Elizabeth Carter	314-0604
(PD) (CD)	Régimes MOR-PNZ Régimes K	Gino Marandola	314-0698
(PD) (CD)	Régimes POL-SHE Régimes R	Maureen Barber	314-0645
(PD) (CD)	Régimes SHI-TORO Régimes E	Norm Kelman	314-0636

Divulgation

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, les salaires versés aux personnes suivantes en 1996-1997 dépassaient 100 000 $:

Nom	Titre	Salaire	Avantages sociaux
D. Ross Peebles	Surintendant des régimes de retraite	112 343,02 $	334,50 $

ANNEXE B
Comités consultatifs au 31 mars 1997

Comité consultatif actuariel
Kevin J. Aselstine (*président*), Towers Perrin
Peter Beca, MLH+A Inc.
Sylvie Charest, William Mercer Ltd.
K. Paul Duxbury, The Segal Company Limited
Jean-Claude Primeau, Foster Higgins
Patrick Flanagan, Eckler Partners Ltd.
Art Bicknell, Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie
Karen G. Long, KPMG Actuarial, Benefits & Compensation Inc.
Kem Majid, Watson Wyatt Worldwide
Peter A. Robinson, Martineau Provencher & Associates Ltd.
Alnasir H. Samji, Towers Perrin
Allan H. Shapira, Hewitt Associates

Comité consultatif sur la comptabilité et la vérification
Paul Roberts, Ernst & Young
Richard Farrar, Doane Raymond
R. Wayne Gladstone, OMERS
Marie Holland, KPMG Peat Marwick Thorne
Don Hunter, Price Waterhouse
Douglas Isaac, Coopers & Lybrand
Neil Jacoby, Aurion Capital Management Ltd.
Bryan Kogut, BDO Dunwoody Ward Mallette
Susan Mitchell, The Institute of Chartered Accountants of Ontario
Greg P. Shields, Institut Canadien des Comptables Agréés
Kenneth J. Vallillee, Arthur Andersen & Co.
Don Wilkinson, Deloitte & Touche

Comité consultatif sur l'investissement
Michael J. Gallimore (*président*), NT Global Advisors Inc.
John H. Ilkiw, Frank Russell Canada Limited
Paul D. Matthews
David G. Patterson, Newcastle Capital Management Inc.
Thomas E. Phelps, Noranda Inc.
Marc L. Rouillard, SEI Financial Services Limited
Robert Tattersall, Howson Tattersall Investment Counsel Ltd.
Barbara L. Taylor, HOOPP Investment Management Limited
Douglas P. Thomas

Comité consultatif juridique
Dona Campbell (*présidente*), Sack, Goldblatt Mitchell
Ian McSweeney (*vice-président*), Osler Hoskin and Harcourt
Leigh Ann Bastien, William M. Mercer Ltd.
Paul Baston, Fraser & Beatty
Peter K. Fritze, Tory Tory Deslauriers & Binnington
Bernard A. Hanson, Cavalluzzo Hayes Shilton McIntyre & Cornish
Martha Milczynski, Gowling, Strathy and Henderson
John Solursh, Blake Cassels & Graydon
Robert K. Stephen, Canada Trust
David Vincent, Fasken Campbell Godfrey
Sean Weir, Borden & Elliot
David Wentzell, McMillan Binch
Mark Zigler, Koskie & Minsky

Aperçu historique des règlements sur les régimes de retraite en Ontario

1963	La première *Loi sur les régimes de retraite* adoptée prévoit des normes minimums concernant les prestations, le financement et le placement de l'actif des régimes.
1965	La Commission des régimes de retraite entre en service et devient responsable de l'administration de la législation.
Années 1980	Débat national sur la pertinence du système de revenu de retraite au Canada.
1988	Le 1er janvier 1988, l'Ontario entame une réforme des pensions en promulguant la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*; les réformes prévoient des normes minimums concernant les prestations, le financement et le placement de l'actif des régimes; certaines décisions sont rétroactives au 1er janvier 1987.
1989	La réforme cause des problèmes complexes, source d'incertitude parmi les intervenants, en ce qui concerne les exigences législatives et l'observation. Les dépôts de documents sont souvent inexacts ou incomplets. Le personnel de la Commission et les commissaires s'inquiètent de l'ampleur de la non observation soupçonnée.
1990	Publication du *Bulletin de la Commission*; il vise à renseigner les intervenants sur les exigences relatives à l'observation de la Loi. On explique les exigences au public et on prononce des discours à ce propos.
1993	Le système de babillard électronique est créé pour informer de façon opportune les intervenants des nouveautés dans le domaine des régimes de retraite, et pour leur fournir sous format électronique tous les renseignements publiés par la Commission des régimes de retraite. Mise en œuvre du plan concernant la technologie de l'information.
1994	La Commission des régimes de retraite est arrivée à éliminer l'arriéré de documents, à améliorer la qualité des documents et des dépôts et à respecter les normes de traitement de 60 et de 90 jours. Règlement de certains conflits entre la *Loi sur les régimes de retraite* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
1995	Introduction de la déclaration annuelle conjointe harmonisant les exigences annuelles de déclaration de la Commission des régimes de retraite et de Revenu Canada. Règlement des conflits entre la loi ontarienne sur les régimes de retraite et les lois fiscales fédérales concernant le financement des régimes de retraite désignés.
1996	En collaboration avec l'Institut canadien des actuaires, la Commission et Revenu Canada ont conçu un Sommaire des renseignements actuariels (Actuarial Information Summary) qui sera conjointement utilisé pour autoriser l'examen automatisé de tous les rapports d'évaluation actuarielle. La Commission et Revenu Canada élaborent un programme de vérification conjointe qui sera mis en œuvre au cours du prochain exercice.

* * *

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario est située au
250, rue Yonge, 29e étage, Toronto (Ontario) M5B 2N7. Téléphone : (416) 314-5993, télécopieur : (416) 314-0650

© Imprimeur de la Reine, 1998
ISSN # 1201-2548